

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 9 février 2021

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Chantal CZWOJDRAK, Annabel LAJOURNADE, Ioan CIOCOIU, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Sandrine LACOMBE, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Johan ARSAC, Michèle ROCH,

Procuration : Christophe PLANTY à Line LALAURIE, Johan ARSAC à Guylène LIA

-=-=-

Mme le Maire ouvre la séance dédiée principalement aux comptes administratifs 2020 par un rapide tour d'horizon des travaux en cours et à programmer ; elle donne la parole à Mrs MARROT, 1^{er} adjoint et PREVOT, président de la commission des travaux :

- ⇒ Au village de vacances : des problèmes de fuite indécélables dans les deux piscines ont amené la commission à faire appel à un professionnel pour détecter leur origine; le liner a pourtant été remplacé il y a peu de temps.
- ⇒ Port Lalande : la box WIFI/internet présente des dysfonctionnements ; il est demandé de contacter Orange pour son remplacement
- ⇒ Lotissement des Caillabènes : la vente de 3 lots est concrétisée ; un 4^{ème} en cours ; les demandes de permis de construire en cours d'instruction (l'acte définitif de cession est conditionné par les notaires à l'attribution de l'autorisation d'urbanisme)
- ⇒ Travaux parking cimetière : le budget initial de 300 000 €
- ⇒ Foirail / temple protestant / monument aux morts : les intempéries des dernières semaines ont quelque peu retardé le planning (fin du chantier début mai)
- ⇒ Belvédère de la mairie : le choix du dallage est en cours (+ éclairage)
- ⇒ Parking stadium : le maître d'œuvre Mr HEN a présenté une nouvelle esquisse prenant en compte le souhait de diminuer les coûts. L'accessibilité tant pour les élèves du collège que pour les joueurs de basket-ball est à revoir. Il est prévu également de créer un clubhouse pour ce dernier afin de recevoir les enfants et accompagnants lors de la collation « après-match ».

Mr PREVOT rappelle au conseil la tenue d'une réunion hebdomadaire les jeudis à 14 h 30 sur le Foirail et annonce une nouvelle réunion de la commission les lundis matins à 9 h à la mairie pour examiner les petits travaux.

Comptes administratifs 2020

Voici les grandes lignes du Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

En fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à 1 106 809,48 €

Les recettes s'élèvent à 3 314 331,41 € soit un excédent de 2 207 521,93 € qui comprend les excédents reportés de 1 882 671 €.

• Les dépenses se décomposent en plusieurs chapitres : les charges à caractère général que sont les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage représentent 404 018 €, soit une légère diminution de près de 30 000 € qui peut s'expliquer en partie par la fermeture des écoles durant le confinement (baisse des consommations d'eau d'électricité et de chauffage) et par le fait que toutes les factures de 2020 ne sont pas encore parvenues en mairie. Les produits pharmaceutiques sont en très forte hausse du fait de la pandémie du Coronavirus (désinfection quotidienne des locaux communaux écoles, gymnase, salle de judo, salle polyvalente, etc) avec un total de 4 638 € contre 966 € en 2019; l'achat de livres pour la médiathèque pour 4 016 €, les fournitures scolaires pour 7 808 € pour l'école élémentaire (dont report des crédits non consommés de 2019) et de 2 596 € pour la maternelle, auxquels s'ajoutent les frais de transport à la piscine, les frais de copieurs. Les divers contrats de maintenance (éclairage public, contrôles des bâtiments et installations, logiciels, ...) pour 53 386 €, en forte hausse du fait de la location des caméras de surveillance (3290 € par trimestre soit 13 160 €/an) les primes d'assurance pour 21 864 €, la confection du bulletin municipal confié à un nouveau prestataire

(2 280 € contre 8 811 € avec flash info), le remboursement au collège des repas des écoles pour 41 469 € (confinement/fermetures ets scolaires) contre 60 995 € en 2019 €.

- Les dépenses de personnel ; forte diminution

⇒ Titulaire 238 679 € contre 271 547 € en 2019 € : le départ à la retraite de deux agents Mme COLOMBINI et Mr LABADIE + mutation de Mme DONNELLY donnent l'explication.

⇒ Non titulaire : +26 000 € car remplacés par des contractuels

Au chapitre des services extérieurs, les taxes foncières se sont élevées à 18 843 € contre 15 189 € en raison de la TF des anciens silos dont il a fallu assumer la charge suite à leur acquisition. Les indemnités des élus représentent 50 215 € contre 41 272 € (révision des taux en 2020) et le service incendie pour 58 804 €.

Les subventions aux associations représentent 44 692 €.

- Les recettes sont composées essentiellement des contributions directes pour 531 388 €, du FNGIR pour 83 852 € en légère baisse, des droits de mutation pour 38 774 €, de la dotation forfaitaire pour 235 310 € en légère baisse, la dotation de solidarité rurale pour 28 572 €, de la participation des familles aux services de restauration et périscolaire pour 42 532 € et de la participation du département pour la mise à disposition des installations sportives scolaires pour un montant de 11 296 €. La communauté de Communes à travers le fonds de solidarité intervient pour 115 210 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 42 806 €. Le revenu des immeubles pour 153 044 € minoré en raison de la perception du loyer du 2^o semestre par le Grand Bleu à venir de 58 311 €.

En Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 737 421 €

Les recettes s'élèvent à 482 778 € soit un déficit de 254 643 €.

- Au chapitre des **dépenses**, voici le détail des opérations :

- Rénovation des édifices religieux : 54 099 € (église + temple)
- Réseaux Caillabènes : 80 643 € (effacement des réseaux France télécom + passage fibre)
- Sécurisation des abords des ets scolaires : 23 940 € (honoraires MO)
- Acquisitions d'immeubles : 114 964 € achats des immeubles DEPENNE et SARRAZIN
- Acquisition de matériel : 18 735 €
 - o Ordinateurs : accueil secrétariat + médiathèque + 2 écoles (direction) pour 6 117 €
 - o Illuminations 1861 €
 - o Compresseur, chenil, jeux enfants, broyeur de végétaux 9 139 €
 - o Echafaudage mairie 1 617 €
- Rénovation de l'hôtel de ville : 29 261 € (remplacement chaudière + ligne de vie)
- Eclairage public : 14 111 € (création St Martin + travaux rue du lot + rénovations lumineaires)
- Travaux aménagements urbains centre-bourg: 257 313 €
- Ecole primaire : carrelage couloir du 1^{er} étage 10 880 €
- Rénovation halle des sports : 1 800 € (honoraires MO)
- Travaux divers : 33 020 €
- Aménagements touristiques : 7 561 €

- **En recettes :**

Deux subventions relatives aux programmes en cours ont été perçues : elles concernent :

- Aménagements du centre-bourg : 22 500 € (50 % subv relance verte) + 8 194 € amendes de police
- A cela s'ajoute l'affectation de résultat et l'excédent 2019 pour 93 427 et 323 672 €.

Compte Administratif 2020 du Budget du lotissement des Caillabènes.

En dépenses de Fonctionnement, 13 905 €, composés de travaux et des intérêts de l'emprunt. N'ayant pas encore vendu de lot, aucune recette.

En section d'investissement, on note 10 319 € d'écritures de stocks inscrits au titre des opérations d'ordre et 14919€ de déficit reporté.

Madame le Maire propose ensuite aux membres présents de délibérer sur ces documents budgétaires avant de quitter la séance le temps des délibérations. Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

Implantation d'un magasin U Express

Ce sujet, longuement évoqué en commission, est de nouveau abordé dans le cadre d'une requête émanant de 3 commerçants castelmoronais, Mr et Mme SALMERON, épiciers, Mme LACOMBE, boulangère et Mme DELMOULY, ancienne conseillère municipale et buraliste, demandant à Mme le Maire de requérir l'avis de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) quant au permis de construire un magasin U Express déposé par Mr LAMBIN le 16 décembre 2020.

Mme le maire précise que ce projet est déjà bien avancé, ce matin la commission de sécurité /incendie a émis un avis favorable à ce PC sous réserve de créer 2 postes de sécurité (bâche d'eau, bornes). Elle profite de l'occasion pour rappeler aux élus qu'un travail doit être réalisé au niveau communal afin de compléter et rénover le réseau de lutte contre l'incendie existant.

Le futur magasin U Express s'étendra sur une surface inférieure à 900 m², ce qui ne nécessite pas de passage en CDAC. Pour autant, par le biais dudit courrier, les 3 commerçants demandent la saisine de cette commission afin de pouvoir intenter des recours. A ces fins, ils se sont rapprochés d'une association « en toutes franchises », instaurée afin de lutter contre les implantations de commerces de grandes surfaces, et auraient même créé une « antenne » locale dont le siège est à Castelmoron sur Lot (selon les détails mentionnés dans le courrier reçu de l'association nationale).

Mme le maire a également reçu un courrier de Mr le Préfet qui, suite à l'annonce par les 3 commerçants de la future implantation du magasin, rappelle à Mme le Maire les règles d'urbanisme et légales dans ce contexte : « le Maire peut saisir la CDAC pour les commerces dont la superficie est comprise entre 300 et 1000 m² » ; après avoir donné lecture du courrier préfectoral, Mme le Maire rappelle que le magasin de 900 m² ne comprendra pas de galerie marchande, ni de commerces supplémentaires et souligne le fait que la municipalité peut se dispenser du passage en CDAC.

Elle résume les avantages de ce projet, à savoir :

- ⇒ Offrir des produits alimentaires de qualité (le gérant a déjà rencontré ou contacté les producteurs locaux afin de leur réserver un emplacement)
- ⇒ Des rayons disparus vont renaître, d'autres vont apparaître: boucherie, charcuterie, poissonnerie, station-service (plusieurs carburants dont l'éthanol), station de lavage de véhicules, laverie automatique (linge), reproduction de clés...
- ⇒ Il sera une vitrine pour nos producteurs locaux
- ⇒ Le gérant a proposé aux 2 boulangers un partenariat pour créer un dépôt de leur pain
- ⇒ Création d'emploi
- ⇒ Dynamisation du village, attractivité pour les familles qui s'installent => bénéfique pour nos écoles
- ⇒ Un atout pour la commercialisation du lotissement communal
- ⇒ Plus-value du parc immobilier local
- ⇒ Un gain important pour les personnes bénéficiant des services de l'ADMR qui actuellement se font accompagner par les aides ménagères pour effectuer leurs commissions (durant le temps de travail des agents => charges supplémentaires pour les familles à la place de l'entretien de leur domicile)

A ce jour, les commerces locaux fonctionnent bien, il n'y a pas de raison que cela ne perdure pas. Mr LAMBIN a d'ailleurs proposé d'aider les épiciers à moderniser leur magasin, de leur faire bénéficier de ses prix d'achat, allant même jusqu'à proposer une embauche au sein de son équipe pour assurer un revenu stable dans le foyer.

Mme le Maire indique que tous les commerces actuels profiteraient de cette implantation, la venue de nouveaux clients sur la commune permettra d'offrir une vitrine. Seul les épiciers pourraient souffrir de ce projet, mais la municipalité, inscrite en 2020 dans le programme des « petites villes de demain » sera très attentive sur ce sujet. Mme le Maire ajoute que leur clientèle continuera à avoir besoin de leurs services de proximité mais également de leur livraison à domicile.

Mr MARROT évoque l'inscription accusatrice sur sa vitrine par la fleuriste (ancienne conseillère municipale de l'opposition ayant approuvé le PLUi et ses zones à destination commerciale) qui dénonce une intention de la « mairie » à l'encontre de son magasin. Malgré une rencontre avec Mme le Maire et lui-même afin d'aborder ce sujet et lui demander d'ôter cette inscription, elle est toujours présente. Il termine en informant les élus de l'avancée des négociations entre Mr LAMBIN et les boulangers qui sont très positives.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de se positionner sur la saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour avis sur le projet d'implantation.

A l'unanimité des membres présents + 2 procurations soit 18 voix, la municipalité décide de ne pas présenter ce projet en Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Questions diverses

⇒ Les inondations ont affecté les agriculteurs qui ont perdu leurs semences et/ou cultures suites aux semaines d'intempéries.

Le SMAVLOT recense les dommages causés par les crues du Lot et propose aux élus de signaler les zones repérées afin de planifier les interventions.

Castelmoron sur Lot s'est inscrite sur la liste des communes touchées par les crues en vue d'une reconnaissance au titre des catastrophes naturelles ; 22 communes à ce jour ont été classées par la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.